



e.p.s.m.d. de l'Aisne

**Établissement Public de Santé Mentale  
Départementale de l'Aisne  
02320 PREMONTRE**

**Marché A Procédure Adaptée  
(Art. 28 CMP)**

**REGLEMENT de la CONSULTATION  
(R.C.)**

**MODERNISATION ET MISE EN  
CONFORMITE  
DE L'ASCENSEUR SITUE DANS L'UNITE  
J. LACAN A CHAUNY**

**Date et heure limites de remise des offres :**

**Le 24 octobre 2014 à 11h00**

## **Article 1. Objet du marché**

### **1.1. Objet**

Le présent marché a pour objet la modernisation et la mise en conformité de l'ascenseur situé à l'unité de proximité Jacques LACAN à CHAUNY.

### **1.2. Lieu de livraison**

E.p.s.m.d. de l'Aisne  
Unité de proximité Jacques LACAN  
94 rue des anciens combattants d'Afrique du nord  
02300 CHAUNY

### **1.3. Lot**

La prestation fait l'objet d'un lot unique.

## **Article 2. Conditions de la consultation**

### **2.1 Visite sur site**

Une visite sur site avant remise de l'offre est obligatoire :  
Contacter Mr EVRARD  
03 23 23 66 51 ou [stephane.evrard@epsmd-aisne.fr](mailto:stephane.evrard@epsmd-aisne.fr)

### **2.2 Délai d'exécution**

Les travaux devront commencer au plus tard 18 semaines après réception de la commande.

### **2.3 Pénalité**

Une pénalité de 2 000 euros sera appliquée pour tous les jours calendaires d'immobilisation supplémentaire fixée en annexe 1.

### **2.4 Mode d'attribution du marché**

Les candidats feront une offre de prix et de durée d'immobilisation liée aux travaux sur annexe 1.

### **2.5 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de réception des offres.

### **2.6 Langue, Monnaie**

Tous les documents seront rédigés en langue française - La monnaie sera l'EURO.

### Article 3. Justificatifs à produire

Les soumissionnaires doivent produire les pièces suivantes, datées et signées par leur soin :

#### **A - Documents administratifs**

- Une lettre de candidature (DC1)
- Une déclaration du candidat (DC2)
- Une attestation sur l'honneur du candidat sur laquelle il affirme ne pas tomber sous le coup des interdictions mentionnées à l'article 43 du code des marchés publics concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.
- Une attestation d'assurance

Les documents doivent être correctement renseignés **SANS OMISSION**, datés, signés par une personne ayant pouvoir d'engager la société et doivent comporter le cachet de la société.

Le candidat retenu est informé par écrit. Pour obtenir la notification du marché, il doit produire, dans un délai de 8 jours, l'état annuel des certificats reçus modèle DC7 fourni par les services du Trésor ou les attestations fiscales et sociales selon la situation du candidat.

#### **B - Documents relatifs à l'offre**

Il est impératif de fournir un acte d'engagement(DC3).

Un bordereau de prix détaillé est à fournir au vu du détail précisé dans le Cahier des Clauses Particulières.

Le Cahier des Clauses Particulières ci-joint est à accepter sans aucune modification.

### Article 4. Conditions d'envoi et de remise des offres

Le soumissionnaire transmettra les documents administratifs ainsi que son offre dans une enveloppe unique.

Cette enveloppe sera adressée à :

E.P.S.M.D. de l'Aisne  
Monsieur VIOLAS  
D.S.E.L.T.  
02320 PREMONTRE

et portera les indications suivantes :

<p><b>MAPA : Modernisation et mise en conformité</b></p> <p><b>de l'ascenseur situé dans l'unité J. Lacan à Chauny</b></p> <p><b>"Ne pas ouvrir"</b></p>
--

La soumission devra être réceptionnée matériellement par l'E.P.S.M.D. de l'Aisne au plus tard le **vendredi 24 octobre 2014 à 11 heures**. Seule la date de réception sera prise en compte pour établir le registre des dépôts.

Les soumissions seront :

soit adressées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception à l'adresse indiquée ci dessus.

soit remises contre récépissé à la Direction des Services Economiques, Logistiques et Techniques de l'E.P.S.M.D. de l'Aisne - 02320 PREMONTRE, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-avant ne seront pas retenus et seront retournés à leurs auteurs

### **Article 5. Jugement des offres et critères d'attribution**

Le candidat retenu aura un délai de 8 jours pour fournir les documents mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics, après réception du courrier recommandé l'informant qu'il est adjudicataire.

L'E.P.S.M.D de l'Aisne choisira l'offre la plus avantageuse conformément aux critères énoncés ci-dessous :

- Coût des prestations : 80%
- Durée d'immobilisation : 20%

### **Article 6. Notification des résultats**

La notification ou l'information aux candidats des résultats se fera conformément au Code des Marchés Publics.

### **Article 7. Renseignements**

e.p.s.m.d. de l'aisne  
Monsieur EVRARD  
02320 Prémontré  
Tél : 03 23 23 66 51  
Fax : 03 23 23 66 99

Le candidat déclare avoir pris  
Connaissance du dossier et  
s'engage à en respecter  
**le contenu (\*)**

Établi à PREMONTRE, le 25 septembre 2014

L'E.P.S.M.D de l' AISNE

(\*) Date et Signature du candidat